



Entreprises assurées

Assurés sont les membres de l'ASP qui ont réglé la prime. L'encaissement de la prime auprès des membres de l'association est effectué par l'ASP et Swiss Quality Broker AG.

Prestations assurées

Le produit couvre l'ensemble des marchandises et installations ainsi que les choses confiées par des tiers contre les risques suivants:

- Incendie/événements naturels
- Cambriolage/vol par effraction
- Dégâts d'eau
- **Extended Coverage (EC) incl. risques non mentionnés**

En plus, les risques suivants peuvent être assurés:

- La perte de revenu et les coûts supplémentaires pour la perte d'exploitation
- Vitrage du bâtiment et du mobilier
- Installations informatiques (DATA) en site et en circulation, frais de reconstitution des données et des coûts supplémentaires
- Affiches lumineuses

En plus de cette couverture complète, les modules d'assurance suivant sont également assurés, sans supplément de prime:

- Les choses en circulation sont inclus jusqu'à 20% de la somme d'assurance (min. CHF 20'000.00); cette couverture s'applique dans le monde entier, incl. les foires et expositions;
- Les frais de déblaiement, de remise en état et de changement de serrures, les effets personnels et les créances sur débiteurs sont également couverts jusqu'à 20% de la somme d'assurance
- Les valeurs pécuniaires sont assurées jusqu'à CHF 5'000.00 en cas de cambriolage/vol par effraction sur site et en circulation

Sous-assurance

Pour la détermination de la somme d'assurance, il faut considérer la valeur totale de toutes les marchandises (valeur du marché) et des installations (valeur à neuf) de l'entreprise. Ainsi, on évite le risque d'une réduction des prestations dues à la cause d'une sous-assurance. Pour faciliter le listage, vous pouvez utiliser la feuille d'inventaire.

Franchise

- Incendie, vol, dégât d'eau généralement CHF 200.00
- Extended Coverage CHF 2'000.00
- Les dommages causés par événements naturels 10%, min. CHF 2'500.00, max. CHF 50'000.00
- Bris de glace pas de franchise
- Assurance DATA CHF 500.00, coûts supplémentaires: délai de carence 2 jours calendaires

Début et fin de la couverture d'assurance

L'assurance commence pour chaque année d'assurance avec le paiement de la prime à l'ASP/Swiss Quality Broker AG, sauf si une date ultérieure est convenue. Si un membre de l'ASP souhaite s'assurer en cours de l'année, il doit payer la prime pro rata temporis. Si le contrat est dénoncé avant le 31.12. la prime restante ne sera pas remboursée.



Assoziation Schweizer
Psychotherapeutinnen
und Psychotherapeuten

Association
Suisse des
Psychothérapeutes

Associazione
Svizzera degli
Psicoterapeuti

Associazijn
Svizra dals
Psicoterapeuts

Conditions déterminantes

La convention collective avec l'ASP est basée sur les conditions suivantes:

- Conditions générales (CGA); assurance de choses des entreprises, édition 01.2007
- DATA Conditions générales d'assurance (CGA); édition 01.2007
- L'assureur et prestataire de services est AXA Assurances SA, Thurgauerstrasse 36, 8050 Zurich

Contact

Swiss Quality Broker SA, Churerstrasse 158, 8808 Pfäffikon (SZ) – Tél. 058 508 08 00-

E-Mail: info@sqbroker.ch